

Le personnel

Une infirmière coordinatrice :

- Elle est responsable du service, ses missions consistent à évaluer les besoins en soins des personnes par le biais d'une visite à domicile, de coordonner les interventions du service avec tous les acteurs médico-sociaux du secteur et de coordonner les activités du personnel du service.
- Elle élabore et met en œuvre le projet personnalisé pour chaque patient, organise le travail des aides soignantes et assure le suivi de la qualité des soins et du service rendu.

Une équipe d'aides soignantes :

- Elles effectuent les soins de base dont a besoin la personne ainsi que des actions d'éducation et de prévention de santé.
- Elles travaillent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.
- Les tournées sont organisées en fonction des besoins du bénéficiaire et du secteur géographique.
- Les horaires : 7 h 30/12 h 00, 14 h 00/16 h 30, 16 h 30/19 h 00

Un agent d'accueil social :

- Elle accueille le public au téléphone ou au bureau
- Elle assure la gestion administrative des dossiers et le secrétariat du service.

Vos interlocuteurs

Muriel CHOLLET

Infirmière coordinatrice

06 20 69 26 30

Laetitia VARCIN

Agent d'accueil social

ssiad@cias-sierss.fr

04 79 24 57 32



Accueil du public

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00



SSIAD

**Service de Soins Infirmiers
A Domicile**



159 rue de la Chaudanne
73600 MOUTIERS

Contactez nous au:

 **04 79 24 57 32**
ssiad@cias-sierss.fr

Les intervenants libéraux

Le pédicure :

Conventionné avec le SSIAD, il intervient chez les patients diabétiques pris en charge par le service.

Les infirmiers libéraux :

Une convention entre le SSIAD et les infirmiers libéraux permet de coordonner les actions.

Ils effectuent les soins techniques sur prescription du médecin traitant des patients.

Les frais des soins libéraux sont financés par le service.

Les médecins :

L'accord du médecin est nécessaire au moment de la prise en charge.

Le patient conserve son médecin traitant.

Un travail de coordination avec des concertations permet aux acteurs d'échanger et de travailler en partenariat.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est géré par le CIAS du canton de Moûtiers Tarentaise.

Le SSIAD favorise le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il a vocation tant d'éviter l'hospitalisation, notamment lors d'une phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile et ne relevant pas de l'hospitalisation à domicile, que de faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation.

Il a également pour mission de prévenir ou de retarder la perte d'autonomie et l'admission dans des établissements médico-sociaux.

Il assure, uniquement sur prescription médicale, des soins sous forme de soins techniques ou de base et relationnels.

Le SSIAD garantit le respect de la personne âgée et assure un devoir de protection envers elle.

Le SSIAD dispose d'une capacité de 50 places sur le canton de Moutiers (ex Moûtiers & Bozel) soit 24 communes.

Le service intervient tous les jours y compris les jours fériés selon les besoins et les disponibilités.

Les interventions sont prises en charge à 100% par la caisse d'assurance maladie.

L'admission dans le service :

Elle est toujours précédée d'une visite et d'une évaluation par l'infirmière coordinatrice.

Les conditions d'admission :

- Obtention d'une prescription médicale
- Avoir des droits ouverts auprès d'un organisme d'assurance maladie
- Avoir 60 ans ou plus, personnes malades ou dépendantes
- Moins de 60 ans présentant un handicap ou une pathologie chronique
- Disponibilité au niveau du service

La sortie du service :

L'intervention du SSIAD est temporaire avec un relais de prise en charge par les services d'aide à domicile en cas d'amélioration ou une orientation vers une admission en institution si la situation devient trop difficile.